



1. Venue du Père Noël
2. Balayage des voiries
3. Inscription sur liste électorale
4. Produits phytosanitaires
5. glissade
6. Les Taissy'tures
7. Don du sang
8. Pharmacie de garde
9. Petite annonce
10. Ruche à déclarer
11. Service militaire volontaire
12. Publicités

BALAYAGE DES VOIRIES

Vendredi 16 décembre 2016

2 GRAND PARCOURS

Attention ! ça glisse
 Les bandes rugueuses signalant un passage piéton, certains pavés d'ornement sont autant de revêtements de chaussée qui peuvent rester glissants par temps de gel.
 Dès les grands froids, les services techniques s'activent à saler au plus vite.
 En attendant, soyez prudents !

5



la chorale du Foyer Communal « Les Taissy-Tures »
 vous propose d'assister à son concert de Noël donné au profit du téléthon le
Dimanche 18 décembre à 16 heures en l'église Notre Dame de Taissy.
Entrée Libre. Venez nombreux.

30 volontaires ont été accueillis à la dernière collecte de sang du 18 novembre dernier.
 Merci à eux pour leur précieux concours.



6

Bonjour à tous, Petits et Grands
J'ai prévu de venir vous rendre une petite visite, accompagnée de Mère Noël
1
Samedi 17 décembre à 17 heures
Place de la Mairie
J'ai toujours plaisir à découvrir les illuminations de votre village à bord de ma calèche. Venez m'accompagner dans mon parcours qui se terminera dans la cour de l'école élémentaire autour d'un bon goûter et de boissons chaudes préparés par vos parents. J'ai hâte de vous rencontrer !
A très bientôt.....
***** Le Père Noël *****



Pour pouvoir voter en 2017, pensez à venir vous inscrire avant le 31 DÉCEMBRE 2016 - dernier délai - muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



2

4 La fin des produits phytosanitaires

A compter du 1er janvier 2017, pour une collectivité comme TAISSY il sera interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires (qui font parties de la famille des pesticides) pour l'entretien des voiries, des espaces verts, des promenades, des forêts.

Il subsistera quelques exceptions :
 Il sera toujours possible de les utiliser dans les zones étroites et difficiles d'accès (terre-pleins centraux, bretelles et échangeurs) lorsque la sécurité des agents ou utilisateurs est en danger ; de même, les produits autorisés dans les cimetières et terrains de sports, s'ils ne sont pas proches d'une rivière ou d'une école.

Pour les particuliers, les produits phytosanitaires ne seront plus en libre-service à compter du 1er janvier 2017 et à partir du 1er janvier 2019 interdiction de la délivrance, de l'utilisation et de la détention des produits pour un usage non professionnel.

Avec la fin des produits phytosanitaires, les systèmes alternatifs étant très onéreux pour notre village, des plans d'actions sont ou vont être étudiés : plan de désherbage, gestion différenciée, classification des espaces, charte d'entretien des espaces publics... afin que nos services techniques puissent choisir les lieux où ils désherberont en priorité, pour que notre village reste ce lieu agréable où il fait bon vivre. Des informations régulières seront communiquées sur l'avancée des études : articles dans le taissotin, fiches, conférence, pancartes d'informations ...

Réveillon de la St-Sylvestre à TAISSY..... Soirée complète.....Merci à tous de votre participation.



▪ cherche personne sérieuse pour 6h de repassage par semaine à notre domicile
☎ 06 65 08 37 82

9

11

Le Foyer communal de Taissy-St Léonard vous propose un stage d'initiation au scrapbooking pour la réalisation de cadres photos, le **jeudi 14 janvier 2017 de 14h à 17h** -groupe de 5 à 10 personnes maxi- coût 18 euros la séance (fournitures comprises). Dès maintenant, inscription obligatoire auprès de Jacqueline Lelarge au 06 19 30 20 91

Service Militaire Volontaire

Le SMV est un organisme militaire destiné à favoriser l'accès à l'emploi aux jeunes âgés de 18 à 25 ans par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Incorporation en Janvier 2017 à Châlons-en-Champagne.

11

Renseignements : 03 26 02 26 08
csmv.chalons.champ.information@gmail.com

Dossier de candidature à télécharger sur www.defense.gouv.fr/smv ou auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi.

Coup de Pouce IMMOBILIER

H. HEURLIER
12 rue du Verdon – 51500 TAISSY
☎ 06.19.62.21.46

mail : contact@coupdepouce-immobilier.com
www.coupdepouce-immobilier.com



- Estimation gratuite
- Vente
- Recherche
- Confiance
- Discrétion

Appartements – Maisons – Terrains – Immeubles – Programmes neufs

Déclarez vos ruches

Tout apiculteur professionnel ou amateur est tenu de déclarer chaque année ses ruches. La déclaration est obligatoire dès la 1^{ère} ruche détenue.

10

Pourquoi déclarer ses ruches ?

La réalisation de cette démarche permet :

- l'obtention d'un n° d'apiculteur (NAPI) qui doit être reporté à proximité des ruches. Toute ruche non identifiée est réputée abandonnée.
- une meilleure connaissance du cheptel français et la gestion sanitaire de la filière apicole.
- l'obtention d'aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen : les aides aux états membres sont distribuées au prorata du nombre de colonies.

Qui est concerné ?

Particuliers, groupements, associations, entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruche à **des fins professionnelles ou à des fins de loisir**, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche.

A quelle date faire sa déclaration ?

La déclaration obligatoire des ruches doit être effectuée **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année.**

Comment déclarer ses ruches ?

La déclaration est à faire en ligne à l'adresse suivante :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Un récépissé est délivré immédiatement.

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent réaliser une déclaration avec le formulaire Cerfa 13995*04 à envoyer à :
DGAL Déclarations de ruches
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cédex 15.



Un service d'assistance vous est proposé :

Par mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Par tél : 01 49 55 82 22 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.



Pour Noël, retrouvez nous

Le vendredi 23 et le samedi 24,
de 9h à 12h,
devant la petite boulangerie!!!!

Encore quelques sapins !!
Derniers jours
pour les commandes d'huitres,
de volailles festives et foie gras

Nos horaires à la cueillette
Mercredi, jeudi, vendredi : 14h – 18h
Samedi : 9h – 12h

En ce moment, on cueille pour vous et les produits sont disponibles en magasin.